



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 132289

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les risques spécifiques engendrés par les nouveaux véhicules à haute performance énergétique. Les véhicules à propulsion électrique, hybrides ou non, présentent la caractéristique d'être silencieux, quelle que soit leur vitesse. Cet atout, incontestable pour l'environnement, constitue un grave inconvénient pour la sécurité, en particulier des piétons. Les habitudes et les comportements individuels n'ont pas évolué aussi rapidement que les nouvelles technologies auxquels ils sont confrontés. Les véhicules précités provoquent, selon une récente étude américaine, deux fois plus d'accidents que les voitures traditionnelles. Ces accidents peuvent être très graves et soulèvent, en raison de leur nombre et de leur gravité, des réserves sur le développement des nouveaux véhicules. Il lui demande donc quelles sont les mesures réglementaires envisagées pour remédier à ce phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132289

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3147

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)